Rapporteur

Vice-Président en charge de l'eau et de la GEMAPI

	République Française			
Salagou Herault	Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève			
Communauté de communes du CLERMONTAIS	Extrait du registre des délibérations			
Communauté de communes du Clermontais				
	1			
Date de la convocation	Mercredi 15 Mars 2023	Séance du Mardi 21 Mars 2023		
Président de séance	M. Claude REVEL	L'An Deux Mille Vingt-trois, le vingt et un Mars à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Aquatique du Clermontais à Clermont L'Hérault, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.		
Secrétaire de séance	Mme Isabelle SILHOL			
	<u>Votes</u> : 39			
Présents : 31	Pour : <b>39</b>			
Absents : 6	Contre : 0			
Représentés : 8	Abstention : 0			
	iir			

Etaient présents: Mme Françoise REVERTE (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Jean FRADIN (Canet), Mme Christiane FULCRAND (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Daria PICARD (Ceyras), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont l'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), M. Jean-François FAUSTIN (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieuran Cabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Patrick JAURES (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Christine RICARD (Paulhan), M. Aleix BERTRAND (Paulhan), M. Grégory GUERIN (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jean-Claude CLOZIER (Salasc), M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Laurent ALBERT (Villeneuvette).

Absents représentés : M. Olivier BERNARDI (Aspiran) représenté par Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault) représenté par M. Jean-François FAUSTIN (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Isabelle LE GOFF (Clermont l'Hérault), M. Georges ELNECAVE (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sophie ROYON (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault) représenté par M. Aleix BERTRAND (Paulhan).

Absent(e)s: M. Arnaud MOULS (Canet), M. Jean-Luc BARRAL (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), M. Salvador RUIZ (Clermont L'Hérault), M. Marc CARAYON (Lacoste), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan).

## Autorisations d'engagement et de paiement GEMAPI 2023-2025

Joseph RODRIGUEZ

Au regard des projections financières établies dans le cadre de la stratégie d'intervention GEMAPI (2021-2030), il est proposé de créer des autorisations de paiement et d'engagement pour la période 2023-2025, dont les montants sont consolidés.

Le tableau ci-dessous présente les autorisations de paiement proposées, ainsi que la part d'autofinancement estimée :

	2023-2025	
AUTORISATIONS DE PAIEMENT	TOTAL € TTC	TOTAL € TTC AUTOFINANCEMENT
Gestion cours d'eau/zones humides	895 000	447 500
2 Restauration cours d'eau/zones humides	160 000	74 000
3. Connaissance et gestion du risque inondation	170 000	74 000
4. Gestion des ouvrages de protection hydraulique	365 000	119 000
5. Transversal - Stratégie et gestion foncière	50 000	35 000
6. Communication - Sensibilisation	45 000	9 000
TOTAL	1 685 000	758 500

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire oui l'exposé de Monsieur RODRIGUEZ et après en avoir délibéré,

## A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** les autorisations d'engagement GEMAPI 2023-2025,
- **APPROUVE** les autorisations de paiement GEMAPI 2023-2025,
- AUTORISE Monsieur le Président à prendre tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme, Le Président de la Communauté de communes du Clermontais,



Claude REVEL.